

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - ACQUISITION D'UN TERRAIN EN LIMITE DU CENTRE D'EXPLOITATION DES MOBILITÉS DU NIORTAIS EN VUE DES BESOINS FUTURS DU SITE

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 079-200041317-20260622-C__76_06_2026-DE



C- 76-06-2026

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - ACQUISITION D'UN TERRAIN EN LIMITE DU CENTRE D'EXPLOITATION DES MOBILITÉS DU NIORTAIS EN VUE DES BESOINS FUTURS DU SITE

Madame **Anne-Sophie GUICHET**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Sur proposition du Président,

Vu l'instabilité sur l'évolution de la législation européenne en matière d'acquisitions de véhicules thermiques qui devrait imposer aux collectivités une transition de leur flotte de véhicules vers le 100% électrique à compter de 2030 ;

Vu la mise en place de la norme EURO 7 pour les autobus thermiques à compter de 2029 entraînant un risque dans l'approvisionnement de la production de véhicules thermiques et donc d'autobus GNV ;

Vu les normes et contraintes importantes pour les dépôts de bus électriques classifié en Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;

Considérant la nécessité d'anticiper cette évolution et ses impacts pour la collectivité et donc de disposer de réserves foncières stratégiques ;

Considérant que dans le cadre de la réalisation de cette opération, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) est entrée en négociation avec la société NUMEN pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section EI N° 006 située à NIORT rue Blaise Pascal, dont l'emprise est matérialisée sur le plan demeuré annexé et qui sera confirmée par bornage à venir ;

Considérant la vente en cours de ladite parcelle par la société NUMEN auprès de l'entreprise MARCEL, la communauté d'Agglomération du Niortais s'est rapprochée de cette dernière qui accepte la revente d'une partie des 6000m² qui représenterait une surface comprise entre 2500 et 3000 m² à consolider dans le cadre d'une étude de faisabilité en cours ;

Il est précisé que l'acquisition de la parcelle auprès de la Société MARCEL est conditionnée par le fait que ladite société devienne dans un premier temps nouvelle propriétaire de la parcelle. En effet, la Société MARCEL doit acquérir la parcelle auprès de la société NUMEN d'ici fin août 2026.

Considérant qu'un précédent avis du domaine dans ce même secteur a établi un prix de 80€ HT /m² avec une marge de négociation à 10%.

L'avis du domaine a été saisi en date du 26 mai 2026. Le montant supérieur maximum a été évoqué. Une lettre d'intention va être adressée.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section EI n°006 pour partie sise à Niort, appartenant à la société MARCEL, aux conditions ci-dessus visées, plus les frais d'acte authentique de vente à la charge de la CAN.
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Anne-Sophie GUICHET

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».